



**PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL**

**D'INSERTION
VERS L'EMPLOI**

2023 / 2027



SOMMAIRE

1 CONTEXTE / ENJEUX DU PDI-E

1.1. FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA POLITIQUE D'INSERTION DÉPARTEMENTALE	4
1.2. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.....	5
1.3. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PDI-E 2017-2021(22).....	8

2 PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION VERS L'EMPLOI 2023/2027: AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

AXE 1 : AGIR SUR ET POUR UN EMPLOI ACCESSIBLE A TOUS	12
OBJECTIF 1 : Développer la capacité des employeurs à accueillir et intégrer les allocataires du RSA (« employeurabilité »)	13
OBJECTIF 2 : Soutenir les entreprises à vocation d'insertion	14
OBJECTIF 3 : S'appuyer sur les compétences du Département pour créer des emplois accessibles aux allocataires du RSA	15
AXE 2 : GARANTIR DES PARCOURS D'INSERTION VERS L'EMPLOI DYNAMIQUES, PERSONNALISÉS ET SÉCURISÉS	16
OBJECTIF 4 : Améliorer l'efficacité des parcours d'insertion	17
OBJECTIF 5 : Proposer des parcours individualisés adaptés aux besoins des allocataires du RSA	17
OBJECTIF 6 : Mettre à disposition des outils et actions permettant la remobilisation, l'amélioration de la confiance en soi et le développement du pouvoir d'agir	18
OBJECTIF 7 : Déployer une offre d'insertion équitable et évolutive, s'appuyant sur les expertises locales	19
OBJECTIF 8 : Favoriser et sécuriser la reprise d'activité et d'emploi	20
AXE 3 : ASSURER LE JUSTE DROIT	21
OBJECTIF 9 : Favoriser la connaissance du dispositif RSA	21
OBJECTIF 10 : Prévenir les indus et lutter contre la fraude	22
OBJECTIF 11 : Assurer une gestion rigoureuse de l'allocation RSA, dans un esprit de justice sociale	22
AXE 4 : SOUTENIR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES RÉFÉRENTS ET LES MODES DE FAIRE TRANSVERSAUX	23
OBJECTIF 12 : Approfondir la démarche de réciprocité, comme levier de l'accompagnement vers l'emploi	23
OBJECTIF 13 : Développer les actions et postures professionnelles permettant d'« aller vers » les publics en difficulté d'insertion	24
OBJECTIF 14 : Dynamiser les parcours d'accompagnement, grâce à l'informatisation du suivi des parcours des allocataires du RSA	25

3 GOUVERNANCE, PILOTAGE ET POLITIQUE D'INSERTION DÉPARTEMENTALE

3.1. PILOTAGE GLOBAL ET CADRE PARTENARIAL	26
3.2. PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL	28
3.3. ÉVALUATION DU PDI-E	31

Le Département est le chef de file de l'action sociale et de l'insertion.

Sur l'ensemble du territoire isérois, les agents du Département et leurs partenaires accueillent, écoutent, accompagnent et orientent nos concitoyens les plus fragiles afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

C'est dans cet esprit que nous avons voté en 2017 le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDI-E), qui avait pour objectif d'inscrire notre politique d'insertion dans un projet global de soutien à l'emploi.

Ce que nous avons mis en place fonctionne : nous avons enregistré une baisse de 14% du nombre d'allocataires du RSA depuis 2015 malgré les crises qui se sont succédées.

Dans la continuité du PDI-E 2017-2021, le Département a voté le PDI-E pour la période 2023-2027. Il s'appuie sur l'évaluation qui a été faite du précédent programme afin de voir quels axes pouvaient être approfondis pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des allocataires du RSA. Ce sont 140 M€ par an qui sont consacrés à l'insertion, dont 131 M€ pour le versement des allocations et 9 M€ pour les actions d'accompagnement et d'insertion.

Dans cet objectif, nous souhaitons assurer un meilleur accompagnement aux allocataires du RSA : plus personnalisé, plus sécurisé, plus dynamique. Nous menons un travail en concertation avec les acteurs de l'insertion pour proposer à tous les allocataires un accompagnement vers l'emploi, prenant en compte la situation globale de la personne (par exemple : problématiques de mobilité, de garde d'enfants, de fracture numérique, de santé, de handicap...).

Nous allons également tester des actions permettant d'« aller-vers » les publics invisibles, dans une logique de prévention et de juste droit, en coordination avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement social et professionnel. Le Département va continuer de tisser des liens avec Pôle Emploi et encourager l'inscription des allocataires du RSA, afin de leur permettre l'accès à une offre de services encore plus riche.

Nous tenons au principe de responsabilisation des allocataires, qui doivent être pleinement acteurs de leur parcours. Par le principe de « réciprocité », nous les encourageons à investir des actions citoyennes ou solidaires, pouvant les aider à identifier des compétences pour leur parcours de retour à l'emploi.

Le Département s'engage également sur ses propres compétences, et souhaite intensifier ses efforts pour recruter des personnes en parcours d'insertion (contrat aidés, contrats d'apprentissages, contrats PACTE, emplois permanents et remplacements). Pour cela, nous allons nous équiper de systèmes d'information permettant de mieux gérer les flux d'information, en accélérant la prise en charge des allocataires et améliorant le suivi des parcours ainsi que l'accès à l'offre d'insertion.

Notre objectif est de réintégrer les personnes progressivement dans le tissu social et économique. Car le travail, c'est le meilleur vecteur d'insertion, de retour à la dignité, à l'autonomie. C'est par le travail que l'on peut à nouveau se projeter dans l'avenir.

Nous soutenons qu'il faut replacer la personne au centre de son parcours et mener de front la réinsertion sociale et professionnelle, ainsi que l'accompagnement sur les freins rencontrés pour atteindre ces objectifs. C'est bien là tout l'objectif de ce PDI-E 2023-2027.



Jean-Pierre Barbier
Président du Département
de l'Isère

© M. Karabagji

1 CONTEXTE / ENJEUX DU PDI-E

1.1. FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA POLITIQUE D'INSERTION DÉPARTEMENTALE

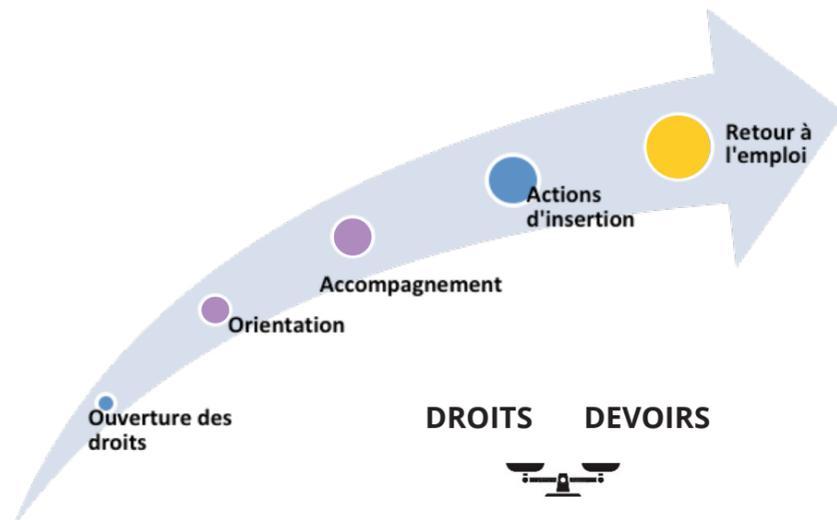
Depuis l'« acte II » de la décentralisation (2003), les Départements ont été confortés comme "chef de file" de l'action sociale et de l'insertion.

La loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 leur a en effet confié la gestion du « revenu de solidarité active » (RSA) : financement de l'allocation, organisation et mise en œuvre du dispositif d'accompagnement, par l'élaboration d'un programme départemental d'insertion.

Le RSA doit permettre, selon la loi, « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence afin de lutter contre la pauvreté, d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle, et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires ».

S'inscrivant dans les préconisations de l'Europe de « politiques sociales actives » (les dépenses sociales ne doivent plus être passives mais s'appuyer sur des contreparties, et positionner le bénéficiaire comme acteur de sa réinsertion), le RSA s'appuie sur une logique de « droits et devoirs », précisée dans l'article L.262-28 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), qui détermine les allocataires qui ont l'obligation d'entreprendre des démarches actives d'insertion sociale ou professionnelle. Dans ce cas, il est accompagné par un référent avec qui il établit un contrat d'engagements réciproques (CER) sur un projet d'insertion, librement débattu.

Le Département de l'Isère pilote ainsi le dispositif RSA (allocation et offre d'insertion) à destination des allocataires isérois, et le met en place en proximité à partir de l'implantation de ses 13 directions territoriales et des centres médico-sociaux. Il s'appuie sur ses partenaires qui contribuent au dispositif RSA, sur les volets allocation et accompagnement (CAF, MSA, service public de l'emploi, intercommunalités et communes, structures publiques et privées...).



1.2. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

2021 : Une bonne reprise de l'économie iséroise

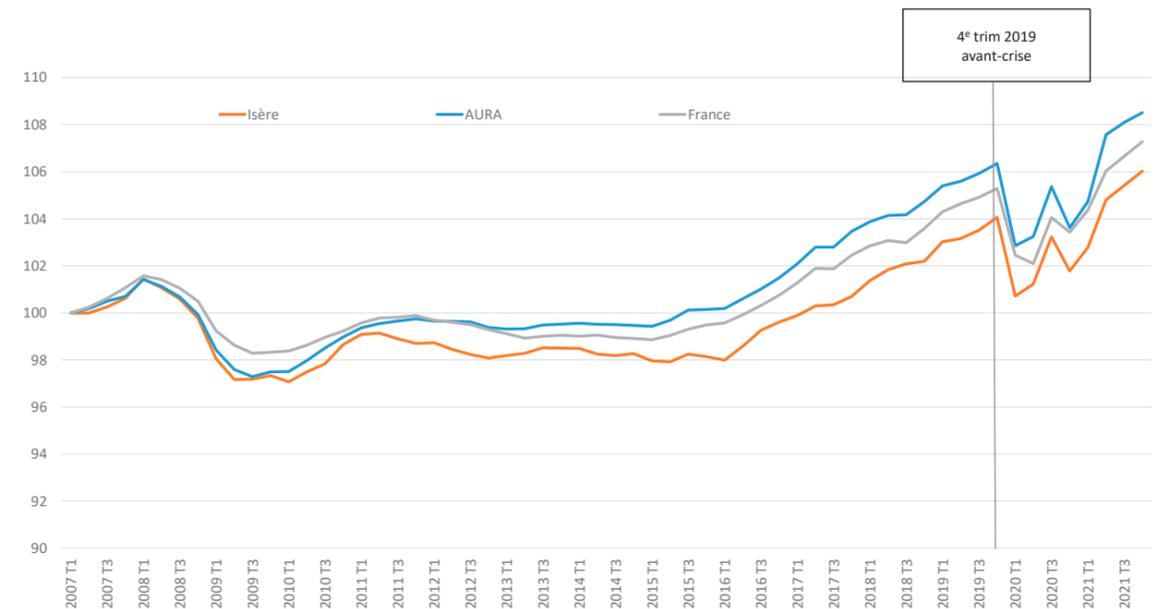
L'année 2021 bénéficie d'une nette reprise de l'économie française, après les différents chocs liés à la crise sanitaire de 2020. Pour la plupart des indicateurs, le niveau pré-crise est retrouvé, voire dépassé.

En Isère, cette reprise est particulièrement marquée : l'emploi enregistre un fort dynamisme dans tous les secteurs, notamment dans la construction et l'industrie. Le taux de chômage poursuit sa baisse pour atteindre 6% fin 2021 et **LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA EST HISTORIQUEMENT BAS.**

Les créations d'entreprises atteignent un niveau record en 2021, et le nombre de défaillances est au plus bas malgré l'interruption progressive des plans d'aide. Enfin, le tourisme en Isère a connu un regain d'activité dès l'été 2021 et la saison hivernale 2021-2022 est très satisfaisante.

Néanmoins, le contexte s'assombrit au début de l'année 2022 avec la guerre en Ukraine et la reprise de l'épidémie dans certains pays. L'activité tend à ralentir en France et en Europe, conséquence des difficultés d'approvisionnement, de la hausse du prix de l'énergie et des matières premières.

Evolution de l'emploi salarié privé (base 100 au 1er trimestre 2007)



Source : Acoff - Urssaf - Dares
Effectifs salariés du secteur privé (hors agriculture), données CVS
Issu de la note de tendances socio-économiques de l'Isère - Mai 2022

Une demande d'emploi en forte baisse

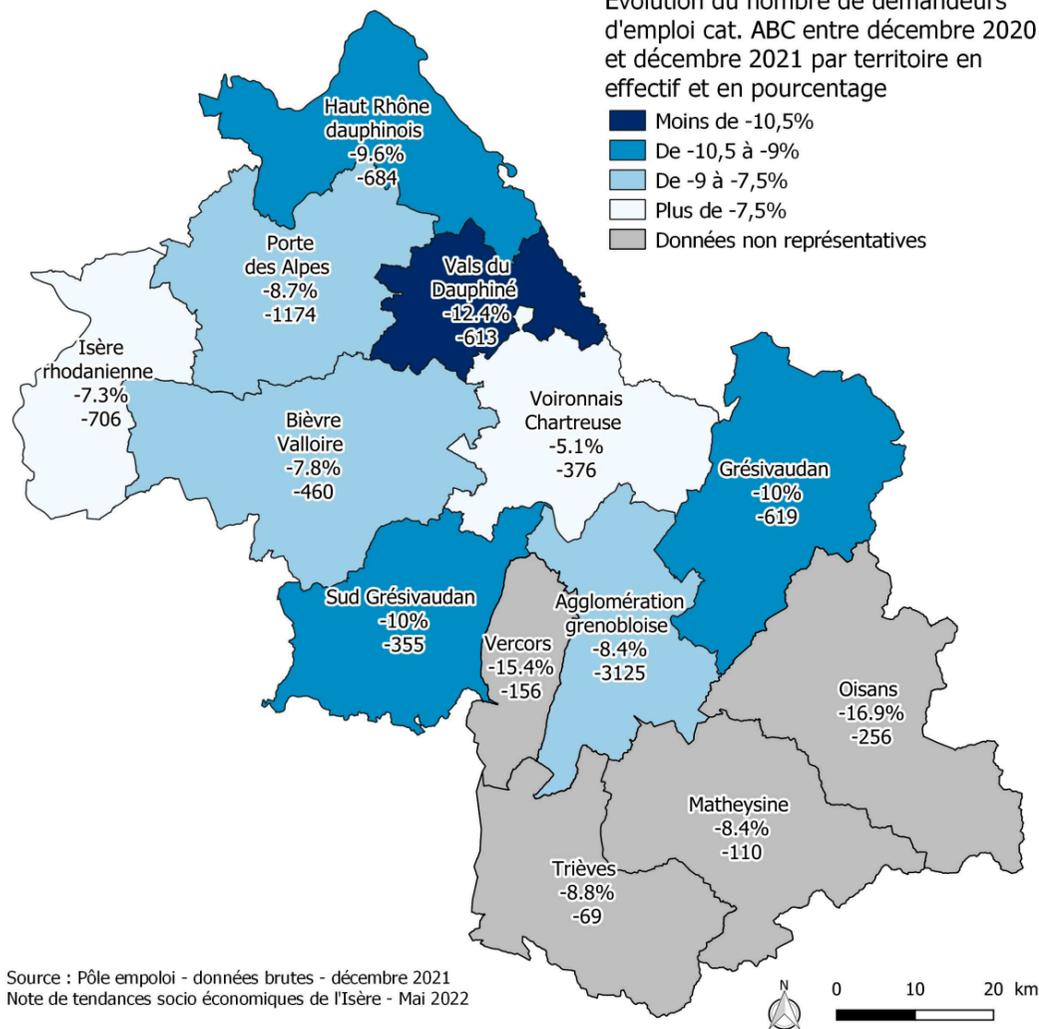
L'Isère comptait au 1er trimestre 2022 89 330 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, dont 55 % sans activité. Le recul important du chômage (-18,6 % sur un an) profite principalement aux jeunes, et nettement moins aux demandeurs d'emploi de longue durée, et seniors.

21 % DES DEMANDEURS D'EMPLOI ISÉROIS SONT ALLOCATAIRES DU RSA.

Les difficultés de recrutement sont importantes dans tous les secteurs d'activité, et particulièrement dans les services à la personne, l'hôtellerie restauration, mais aussi l'industrie et la construction.

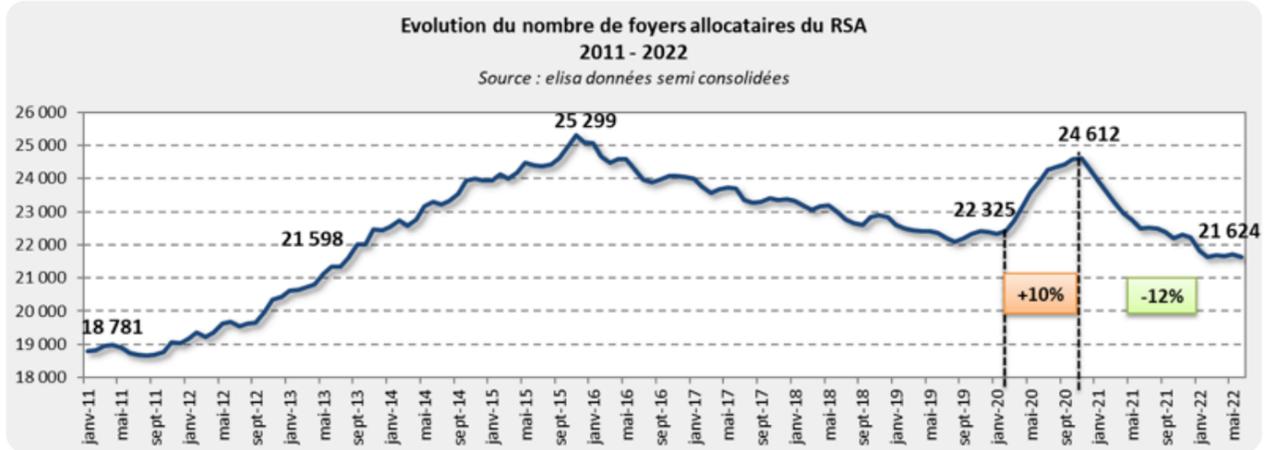
Néanmoins, les contrats proposés restent majoritairement des contrats courts (74 % de CDD de moins de 6 mois).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi cat. ABC entre décembre 2020 et décembre 2021 par territoire en effectif et en pourcentage



Un nombre d'allocataires du RSA également en diminution, mais qui ne doit pas masquer des réalités sociales en dégradation

Le nombre d'allocataires du RSA suit les mêmes tendances : après un pic lié à la crise sanitaire, fin 2020, le nombre de foyers allocataires est redescendu en mai 2022 à 21 624, un niveau historiquement bas (niveau de juillet 2013).



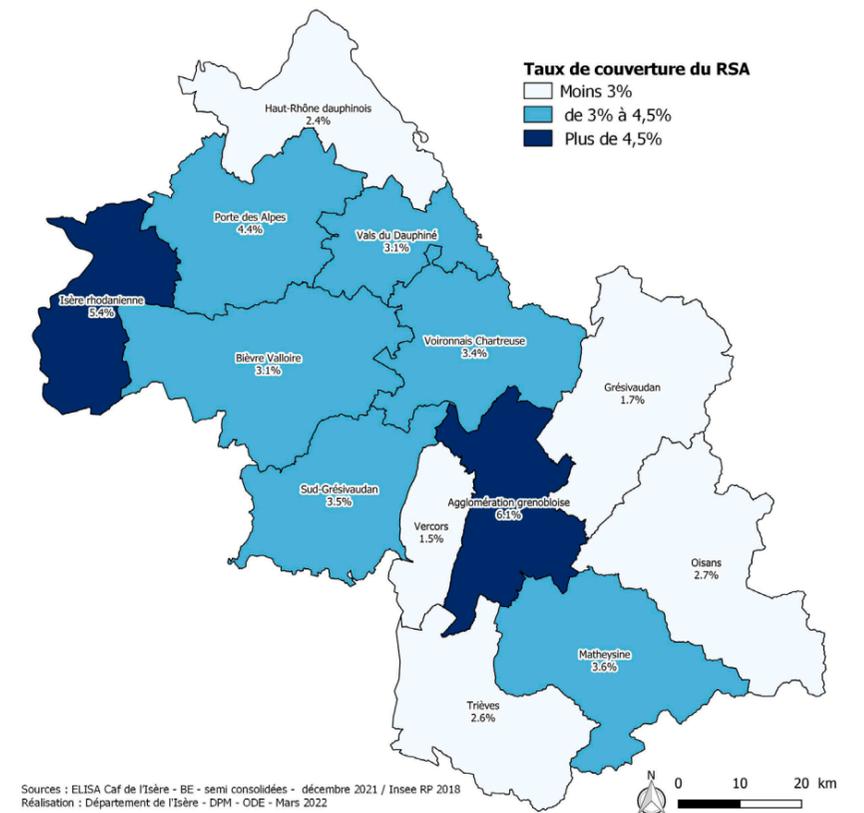
Les jeunes (< 30 ans) représentent 22 % des allocataires du RSA. Ils ont mieux profité de la reprise économique que leurs aînés (15 % des allocataires ont plus de 55 ans).

Les zones urbaines restent toujours plus concernées par la précarité (agglomérations grenobloise, viennoise, Porte des Alpes), même si les territoires de montagne touristiques ont davantage souffert de la crise sanitaire.

29 570 PERSONNES RESTENT ACCOMPAGNÉES AU TITRE DU RSA EN ISÈRE

(avril 2022) : 54 % sont des personnes isolées, et 33 % en situation monoparentale.

Au total, avec les ayants-droit (principalement des enfants), plus de 45 000 Isérois sont couverts par le dispositif RSA.



Les allocataires du RSA sont accompagnés majoritairement par des conseillers de Pôle emploi (39 %), ou par des travailleurs sociaux (35 %). 23 % des allocataires bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel dans le cadre du « parcours emploi renforcé » (souvent dans le cadre des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi - PLIE - co-financés par le Département et les EPCI), ou d'un accompagnement spécialisé pour les allocataires du RSA travailleurs non-salariés ou agriculteurs.

Un allocataire du RSA sur cinq a une activité professionnelle (travailleur indépendant ou salarié), et 60 % des allocataires du RSA isérois sont inscrits à Pôle emploi. 42 % des allocataires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 4 ans, même s'ils peuvent avoir eu des interruptions dans leurs droits (données CAF Isère Elisa). Ce « halo » du RSA, c'est-à-dire les personnes qui bénéficient du RSA de façon continue sur longue période ou ne font qu'en sortir transitoirement, est confirmé dans les mêmes proportions au niveau national (rapport de la Cour des comptes de janvier 2022).

1.3. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PDI-E 2017-2021(22)

8

Repères méthodologiques

Le PDI-E a fait l'objet d'un suivi évaluatif continu, notamment dans le cadre du comité d'évaluation des politiques publiques départementales ; ce qui a permis d'étudier plus particulièrement :

- les pratiques d'accompagnement et de mobilisation des allocataires du RSA
- l'analyse des pratiques d'« aller-vers »
- l'évaluation du PLIE du Bassin grenoblois
- les trajectoires types des allocataires du RSA isérois (en partenariat avec la Mission régionale d'information sur l'exclusion MRIE)

Les actions financées dans le cadre du PDI-E ont par ailleurs été évaluées en continu, grâce aux bilans fournis par les porteurs d'action, et une analyse croisée entre la direction des solidarités et les directions territoriales du Département.

Une évaluation conclusive du PDI-E a enfin été conduite, avec l'appui du Cabinet Itinere conseil, entre décembre 2021 et juin 2022, permettant de croiser les regards et de dégager des enjeux et préconisations pour le futur PDI-E.

Cette évaluation s'est appuyée sur une analyse des documents cadres et bilans déjà réalisés. Elle a ensuite permis de recueillir et de synthétiser l'expression des acteurs, partenaires et usagers de la politique d'insertion départementale, recueillie lors d'entretiens individuels et collectifs, et d'ateliers territoriaux. Les conclusions de cette évaluation ont pu enfin être mis en perspective grâce à un travail de benchmark auprès d'autres Départements.

LE PDI-E 2017-2021 PLAÇAIT L'EMPLOI ET L'USAGER AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'INSERTION DU DÉPARTEMENT.

Il reposait ainsi sur plusieurs axes forts :

- Agir sur et pour un emploi accessible à tous
- Engager les allocataires dans un parcours dynamique, consolidé et solidaire
- Partager une offre d'insertion renouvelée et évaluée
- Garantir une gestion rigoureuse de l'allocation

À travers ces axes d'intervention, le Département entendait :

- Recentrer l'emploi comme une finalité, mais aussi un vecteur d'insertion
- Valoriser la réciprocité et le pouvoir d'agir des usagers
- Réaffirmer la logique des droits et devoirs

Ce programme s'est concrétisé par la mise en place de différents parcours d'accompagnement et le déploiement d'une offre d'insertion sur l'ensemble du territoire isérois, portés par des professionnels du Département, ou par des partenaires, dans le cadre d'appels à projets pluriannuels.

Exemples d'actions mises en place et soutenues dans le cadre du PDI-E 2017-2021 :

- Actions de soutien intensif préalable à l'emploi (SIPE) dans l'ensemble des territoires
- Expérimentation « Emploi d'abord » dans les territoires de la Porte des Alpes et sur un secteur de l'Agglomération grenobloise
- Contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand
- Clauses sociales dans les marchés publics
- Actions de réciprocité / engagement citoyen
- Expérimentation de « Médiation préalable obligatoire »

La politique d'insertion départementale a bien sûr été impactée par les évolutions du contexte national, et même international :

- Nouvelles modalités d'accompagnement expérimentées par le service public de l'Etat, et impactant le dispositif RSA : accompagnement global, garantie jeunes...
- Déploiement à partir de 2018 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui est venue conforter certains axes du PDI-E, comme la finalité « emploi » de l'accompagnement RSA, la dynamisation de l'accompagnement par la réduction des délais...
- La crise sociale et économique liée à la pandémie de Covid-19 qui a eu comme conséquences l'arrivée de nouveaux allocataires du RSA (notamment des jeunes, et des travailleurs non salariés) et l'augmentation de la précarité des personnes déjà fragiles.

9

LE PLAN « ISÈRE EMPLOI »

voté par l'assemblée départementale en avril 2021, est venu renforcer la politique d'insertion départementale, en s'appuyant notamment sur les compétences du Département, sa stratégie de recrutement et d'achat public.

Le PDI-E s'est enfin ajusté, et a contribué aux chantiers structurants conduits par le Département sur la même période :

- Mise en place de pôle d'accès aux droits au sein des services
- Gestion de la relation aux usagers
- Recrutement de personnes en insertion au sein du Département

UN BILAN ENCOURAGEANT DU PDI-E 2017-2021

Le Département consacre plus de 140 millions d'euros à la politique d'insertion (hors coûts RH internes), dont 131 millions d'euros pour le versement de l'allocation RSA (compensés à hauteur de 50 % par des dotations de l'Etat). L'offre d'accompagnement et la mise en place d'actions d'insertion représentent donc plus de 10 millions d'euros par an (sources Budget prévisionnel du Département de l'Isère - 2022).

Le nombre d'allocataires du RSA a baissé globalement en Isère de plus de 14 % depuis octobre 2015. Cette tendance est plus marquée en Isère que sur le reste du territoire.

Le bilan du PDI-E 2017-2021, prolongé sur 2022, est encourageant, comme l'indique la synthèse des conclusions présentée page suivante. Cependant, la politique d'insertion apparaît aujourd'hui d'autant plus complexe qu'elle concerne des publics difficiles à mobiliser, et qui accèdent très peu aux opportunités d'emploi générées par la reprise économique.

Les besoins de ces publics (accès aux soins, logement, mobilité, maîtrise du français et des outils numériques...) nécessitent un accompagnement renforcé, individualisé et global, basé sur une bonne articulation et complémentarité des différents dispositifs et professionnels intervenant sur les situations individuelles et familiales.

De plus, l'éloignement – parfois très long – du marché de l'emploi entraîne des difficultés importantes de remobilisation pour les allocataires du RSA, et des méfiances de la part des employeurs. En lien avec les acteurs de l'emploi, le Département peut jouer un rôle de facilitateur, ou de médiateur, pour sécuriser la reprise d'emploi des allocataires du RSA.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PDI-E 2017-2021

EMPLOI

Une offre de services riche et complémentaire au droit commun

Des leviers pertinents pour tisser des liens avec le monde économique (contrats aidés, clauses sociales, accompagnement « Emploi d'abord »...)

Des difficultés à remplir les actions et à mobiliser les publics

Un objectif « emploi » accepté, mais perçu comme lointain pour certains publics (rencontrant notamment des difficultés de santé, de mobilité...), et nécessitant des actions et accompagnement spécifiques

Une mobilisation des entreprises insuffisante

ACCOMPAGNEMENT

Des parcours d'accompagnement choisis par une grande partie des allocataires, et globalement fluides

Un principe de réciprocité accepté, mais encore difficile à mesurer dans ses impacts sur le parcours d'insertion professionnelle

Un plan de contrôle réel, et venant aussi soutenir l'accompagnement dans une logique de prévention des indus

Un contrat d'engagements réciproques (CER) à utiliser pleinement comme outil d'accompagnement

Des délais d'orientation et de démarrage de l'accompagnement à raccourcir

Des transitions à sécuriser
Une implication des usagers à repenser (essoufflement des forums RSA)

Des marges de manœuvre à redonner aux territoires pour adapter l'offre d'insertion (initiatives locales)

PILOTAGE GOUVERNANCE

Une dynamique partenariale de qualité au niveau local

Une gestion centralisée des appels à projets qui a permis de clarifier les modalités d'intervention du Département et les rôles de chacun

Un besoin de soutenir le portage des questions emploi / insertion au sein des services du Département

Un pilotage de la politique d'insertion à renforcer au niveau départemental

Des Conférences territoriales de solidarité (CTS) qui n'ont pas toujours permis de soutenir un pilotage partenarial de la politique d'insertion au niveau territorial

2 LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION VERS L'EMPLOI 2023-2027 : AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le Programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDI-E) 2023-2027 se situe à la fois dans la continuité et le renforcement du précédent programme. Il tient compte des constats et préconisations issus de son évaluation, exprimés notamment dans le cadre des entretiens individuels et collectifs, et des ateliers partenariaux organisés en mars-avril 2022 dans les différents territoires isérois.

Le nouveau PDI-E s'inscrit dans un contexte économique dynamique, mais qui ne profite pas à tous : le Département estime donc nécessaire de renforcer l'accompagnement vers l'emploi de certaines catégories d'allocataires du RSA plus ciblées, et notamment les nouveaux allocataires mais aussi les allocataires de longue durée, seniors, ou encore ceux qui rencontrent des problématiques de santé / handicap. L'accompagnement de personnes sortant du RSA grâce à une reprise d'emploi ou de formation pourra également être poursuivi, dans l'objectif de sécuriser et stabiliser leur insertion professionnelle. Il conviendra par ailleurs de densifier l'offre d'insertion sur certains territoires moins bien dotés, dans une logique d'équité territoriale.

Le PDI-E 2023-2027 est structuré en 4 grands axes stratégiques, répondant aux grands enjeux du territoire qui se déclinent en 14 objectifs opérationnels (détaillés en annexe).

AXE 1 : AGIR SUR ET POUR UN EMPLOI ACCESSIBLE À TOUS

Le Département a engagé depuis 2016 une politique volontariste d'insertion vers l'emploi, en plaçant l'emploi et l'activité au cœur de la démarche d'insertion. En effet, la sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie par le travail. Pour lutter contre les causes de l'exclusion et non pas seulement contre ses effets, il convient d'agir sur l'insertion professionnelle pour avoir des effets durables sur l'insertion sociale. Il convient donc de partir du postulat que

« NUL N'EST INEMPLOYABLE ».

Dans un contexte de forts besoins de recrutement, et en même temps de persistance – voire d'aggravation – des difficultés d'accès d'une partie des actifs à ce marché de l'emploi, il convient :

- de favoriser l'accès aux droits des personnes, y compris l'inscription à Pôle emploi qui permet l'accès à une offre de service diversifiée (formation, construction de projet professionnel, mise en relation avec des employeurs...),
- de lutter contre tout type de représentation ou de stéréotype,
- d'accompagner et de sécuriser la rencontre entre les employeurs et les candidats, et la reprise d'emploi.

Pour cela, en complémentarité avec le service public de l'emploi, le Département souhaite pouvoir jouer un rôle de « facilitateur », rapprochant les allocataires du RSA et les employeurs en recherche de salariés. Le Département continuera donc à soutenir et développer les dispositifs et les structures qui s'appuient sur la mise en situation de travail pour dynamiser les parcours d'insertion. Il cherchera également à renforcer ses relations avec les acteurs économiques.

Le Département pourra s'appuyer aussi sur ses propres compétences, permettant de générer des emplois « inclusifs » sur l'ensemble des territoires isérois, et ouvrir ainsi de nouvelles opportunités à des personnes en parcours d'insertion.

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DES EMPLOYEURS À ACCUEILLIR ET INTÉGRER LES ALLOCATAIRES DU RSA (« EMPLOYEURABILITÉ »)

Avec la forte reprise économique post-crise sanitaire, le Département de l'Isère connaît des difficultés de recrutement dans tous les secteurs, exacerbées dans les secteurs traditionnellement en tension (aide à domicile, hôtellerie/restauration, activité touristique...). Paradoxalement, le nombre d'allocataires du RSA reste important, et les publics les plus fragiles, fortement impactés par la crise sanitaire, ne profitent pas de la situation économique plus favorable.

Ces tensions du marché de l'emploi sont alimentées par les représentations négatives des employeurs sur les publics en insertion, et celles des publics en insertion sur les métiers en tension pourvoyeurs d'emploi.

Dans ce contexte, le Département de l'Isère souhaite poursuivre et amplifier son intervention auprès des employeurs du territoire, dans l'objectif de développer leurs capacités à accueillir et intégrer les allocataires en recherche d'emploi. Pour cela, il développe et finance des actions spécifiques, innovantes et complémentaires à l'offre d'insertion de droit commun.

Il expérimente notamment depuis 2019 une méthode de médiation active à l'emploi (IOD- Intervention sur les offres et les demandes), avec deux équipes de conseillers « Emploi d'abord » intervenant sur le territoire de la Porte des Alpes, et sur le sud de l'agglomération grenobloise. L'évaluation de cette expérimentation, qui prendra fin en août 2023, permettra aux élus départementaux de définir les suites à donner.

D'autres types d'actions d'« intermédiation emploi », notamment portées par les EPCI qui disposent de la compétence développement économique, permettront de créer ou de renforcer les dynamiques territoriales de mobilisation des employeurs – publics et privés – en faveur de l'inclusion.

Ces actions de rapprochement entre allocataires du RSA et employeurs pourront notamment s'appuyer sur les contrats aidés, financés par l'Etat ou/et Département, dans les secteurs marchand et non marchand, intégrant des objectifs précis en termes de montée en compétences, de formation, de validation des acquis de l'expérience...

Le recrutement d'allocataires du RSA pourra également être facilité par l'utilisation plus systématique d'un outil très simple, mais très efficace, d'immersion en entreprise : la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), avec l'accès à la plateforme « immersion facilitée ».

Les partenariats entre le Département et les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble et du Nord Isère, Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Isère, Chambre d'Agriculture), et aussi les clubs d'entreprises, permettront la mobilisation des réseaux d'entreprises et l'émergence de nouvelles actions.

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics sera poursuivi : au-delà de leur inscription dans la commande publique départementale, le Département entend en effet jouer un rôle moteur et accompagner les autres acheteurs – publics et privés – à introduire des objectifs d'insertion dans leurs marchés.

OBJECTIF 2 : SOUTENIR LES ENTREPRISES À VOCATION D'INSERTION

La politique d'insertion du Département s'appuie largement sur les dispositifs et actions permettant l'insertion par l'emploi.

Les Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité...) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques. Grâce à des politiques de soutien actives, notamment du Département, ces structures sont nombreuses et diversifiées en Isère. Elles sont également soutenues par l'accès à la commande publique départementale (clauses sociales).



De nouvelles initiatives portées par des partenaires peuvent permettre d'expérimenter d'autres types d'entreprises à vocation d'insertion, comme dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD). Deux projets ont été labellisés au niveau national, sur le territoire d'Echirolles ouest, et sur le Trièves. Le Département est partenaire de ce dispositif et participera au financement des contrats des salariés. Il contribuera à mettre en place une évaluation permettant d'en mesurer les impacts.

Le Département soutiendra par ailleurs des actions pouvant permettre aux publics en situation de grande exclusion et marginalisation en raison de leurs conditions de vie et de leurs difficultés personnelles (situations de mal-logement, parcours de rue, faible expérience professionnelle, etc.) d'intégrer ces structures d'insertion, avec progressivité (ex : Alternative à la manche - Step's).

Enfin, l'innovation sera encouragée et recherchée dans le cadre du PDI-E, pour dépasser les cadres et dispositifs connus (exemple : mise en place d'entreprises d'insertion par le travail indépendant - EITI).

Le Département soutiendra ces dispositifs et accompagnera les expérimentations, en veillant à la complémentarité des différents types de structures et d'activités, leur répartition géographique, et à leur articulation avec les acteurs économiques « classiques ».

OBJECTIF 3 : S'APPUYER SUR LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT POUR CRÉER DES EMPLOIS ACCESSIBLES AUX ALLOCATAIRES DU RSA

Le Département de l'Isère est l'un des principaux employeurs et acheteurs publics du territoire. Chef de file des politiques d'insertion et d'action sociale, il se doit d'être « exemplaire », en contribuant activement à l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché de l'emploi.

Le Plan Isère emploi - adopté en avril 2021 - a ainsi décliné les politiques publiques et compétences du Département, afin d'identifier des nouvelles opportunités d'emploi pour les allocataires du RSA, et ainsi faciliter leur accès à un emploi durable.

L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ELLE-MÊME INTENSIFIERA SES EFFORTS POUR RECRUTER DES PERSONNES EN PARCOURS D'INSERTION :

- en contrats aidés (notamment au sein des « Brigades environnementales de l'Isère » qui seront mises en place début 2023)
- en contrat d'apprentissage (notamment dans le cadre du partenariat avec l'Université Grenoble Alpes visant la reprise d'études supérieures pour des allocataires du RSA)
- en contrat PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique)
- et aussi pour des remplacements ou emplois pérennes de la collectivité.

Le recrutement et l'intégration de ces personnes en parcours d'insertion devront être sécurisés et accompagnés, notamment par la direction des ressources humaines qui pourra, pour certains recrutements, s'appuyer sur la méthode IOD (mise en relation sans CV ni lettre de motivation...).

La diversité des métiers permettra également aux services départementaux d'accueillir des demandeurs d'emploi en immersion (périodes de mise en situation en milieu professionnel - PMSMP), pour leur permettre de valider des compétences et d'affiner leur projet professionnel.

Ces emplois accessibles aux publics en parcours d'insertion peuvent également être proposés par les entreprises titulaires des marchés publics du Département (dispositif des clauses sociales) : entreprises classiques, entreprises de travail temporaire ou structures d'insertion par l'activité économique (exemple du marché de mise à disposition de personnels dans les collèges, par les associations intermédiaires).

Le Département souhaite ainsi inscrire dans l'ensemble des politiques qu'il conduit (autonomie, déploiement de la fibre, entretien des routes et des collèges, gestion des espaces naturels sensibles, culture, sport...) des objectifs en matière d'insertion professionnelle, tout en aidant les employeurs isérois à recruter.

AXE 2 : GARANTIR DES PARCOURS D'INSERTION VERS L'EMPLOI DYNAMIQUES, PERSONNALISÉS ET SÉCURISÉS

Le récent rapport de la Cour des comptes sur le RSA (janvier 2022) confirme que le RSA permet de protéger contre la grande pauvreté, tout en pointant des marges de progrès certaines, liées à la qualité de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires. Le taux de contractualisation initial est estimé à 50 % au niveau national, et seuls 20 % des allocataires du RSA auraient un contrat en cours de validité. Le contenu de ces contrats interroge également (nombre et nature des actions proposées).

En Isère, la mise en place du « **contrôle d'effectivité** » a permis d'améliorer considérablement le taux de contractualisation : les allocataires qui ne se manifestent pas sont avertis puis sanctionnés dans le cadre des équipes pluridisciplinaires (EP). L'objectif de ces procédures est bien de remobiliser les personnes dans leur parcours d'insertion. En juillet 2022, 62 % des allocataires du RSA orientés depuis plus de 4 mois ont un contrat d'engagement réciproque (CER) ou un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) quand ils sont accompagnés par Pôle emploi, en cours de validité. Ces efforts doivent être poursuivis, et l'accompagnement renforcé pour les publics les moins bien accompagnés.

Le contenu de ce contrat d'engagements réciproques a également été retravaillé, notamment grâce aux contributions d'allocataires du RSA, pour que cet outil soit réellement utilisé comme un levier dans le parcours d'insertion. La notion de « réciprocité », au sens de l'engagement citoyen, y a été introduite pour permettre la valorisation des compétences des personnes qui paraissent pour l'instant éloignées du marché de l'emploi.

LE DÉPARTEMENT SOUHAITE POURSUIVRE DANS CETTE VOIE, EN PROPOSANT DES PARCOURS D'INSERTION VERS L'EMPLOI À TOUS LES ALLOCATAIRES, QUELS QUE SOIENT LEURS BESOINS OU/ET PROBLÉMATIQUES.

Pour cela, l'offre d'accompagnement et d'insertion doit être individualisée, et facilement mobilisable. Il convient également de pouvoir rassurer les allocataires, et d'accompagner leurs changements de situations. L'inscription à Pôle emploi doit être encouragée et accompagnée, dès lors qu'elle peut permettre d'augmenter les possibilités d'accès à l'emploi, et de dynamiser les parcours.

De plus, un bilan sera mené avec les acteurs concernant la logique de différenciation des parcours (Parcours emploi / Parcours emploi renforcé / Parcours travailleurs non salariés / Parcours santé social insertion) afin d'identifier les ajustements permettant de faciliter la mise en œuvre d'un accompagnement global, souple et individualisé.

OBJECTIF 4 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES PARCOURS D'INSERTION

La complexité administrative et la mauvaise interconnexion des systèmes d'information entraînent actuellement des délais trop longs entre la demande de RSA et le démarrage d'un accompagnement.

L'ouverture de droits au RSA doit être suivie d'une entrée en parcours la plus rapide et dynamique possible, pour prévenir la démobilité et optimiser les chances d'une sortie rapide du dispositif. La mise en place d'un accompagnement global, et d'une contractualisation basée sur les droits et les devoirs, dans un délai court, doit conduire à la mobilisation immédiate et durable de l'allocataire, comme acteur central de son parcours.

Pour répondre à ces objectifs, le Département déploiera début 2023 un outil informatique (NéoGestion) permettant de gérer plus rapidement les flux d'information, afin d'orienter les nouveaux allocataires du RSA et de démarrer rapidement leur accompagnement, conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'Etat dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE / stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté). Cette plateforme sera ouverte à tous les référents RSA (internes ou externes au Département), et aux usagers eux-mêmes, qui auront une meilleure visibilité sur leur parcours d'insertion, et des contacts facilités (mails, SMS...). Le contrat d'engagement réciproque (CER) pourra ainsi être dématérialisé, et les différentes étapes du parcours tracées.

Le Département poursuivra par ailleurs l'ajustement territorial des modalités d'orientation des allocataires, tenant compte de l'offre existante d'accompagnement (nombre de places disponibles sur les différents parcours) et des évolutions souhaitables en ce qui concerne le choix des parcours, au regard du bilan qui sera fait à ce sujet. Cette étape d'orientation doit également permettre de s'assurer que le nouvel allocataire a bien pris connaissance et accepté les droits et devoirs liés au dispositif RSA.

Une attention particulière sera portée au démarrage de l'accompagnement, qui devra être le plus dynamique possible pour permettre une mobilisation maximale de l'allocataire sur sa reprise d'emploi.

Le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) sera mobilisé comme outil principal de cet accompagnement, avec une actualisation régulière des engagements.

OBJECTIF 5 : PROPOSER DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS ADAPTÉS AUX BESOINS DES ALLOCATIONS DU RSA

En complément des parcours de droit commun (emploi / social) prévus par la loi sur le RSA, le Département de l'Isère a fait le choix de mettre en place et cofinancer (avec certains EPCI et l'appui du Fonds Social Européen - FSE) un parcours d'accompagnement socioprofessionnel (Parcours Emploi Renforcé) et des parcours spécialisés (agriculteurs, travailleurs non salariés).

Quel que soit le type de parcours, l'accompagnement doit permettre d'envisager globalement la situation de la personne, en faisant appel si nécessaire à des expertises complémentaires. Cet accompagnement doit pouvoir également s'ajuster dans le temps aux besoins et aux problématiques rencontrés, avec l'objectif d'une insertion professionnelle durable. L'accompagnement doit ainsi pouvoir se poursuivre si nécessaire dans les premiers mois de la reprise d'un emploi ou d'une formation, pour sécuriser cette période charnière.

La question de l'emploi doit pouvoir être abordée pour tous les allocataires, même si le référent unique n'est pas un spécialiste de l'insertion professionnelle. L'intervention de conseillers en insertion professionnelle (CIP) au sein d'équipes de travailleurs sociaux du Département, et en lien avec les acteurs de l'emploi en territoire va ainsi être expérimentée et évaluée, dans trois territoires.

Considérant le nombre croissant d'allocataires rencontrant des difficultés de santé et / ou handicap, le Département souhaite par ailleurs organiser un accompagnement pluridisciplinaire « santé insertion emploi » permettant de construire et de sécuriser un parcours d'insertion vers l'emploi compatible avec les problématiques de santé rencontrées, et traitées.



Le référentiel du référent unique RSA (qui date actuellement de 2011) sera actualisé et précisera les attendus du Département vis-à-vis de l'accompagnement RSA (rôle, mission, posture professionnelle, outils...) mais aussi les spécificités des différents parcours (file active, type de diagnostic, fréquence des contacts...).

Le plan de formation des référents RSA tiendra compte des besoins exprimés, en lien avec le plan de formation national des travailleurs sociaux (formalisé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

Enfin, un accompagnement spécifique des allocataires du RSA souhaitant créer une activité pourra être testé, en articulation avec le droit commun. Il s'agira de sensibiliser et informer ces allocataires sur les conditions de la création d'entreprise (y compris les risques et opportunités), les différents statuts, les ressources d'accompagnement disponibles...

OBJECTIF 6 : METTRE À DISPOSITION DES OUTILS ET ACTIONS PERMETTANT LA REMOBILISATION, L'AMÉLIORATION DE LA CONFIANCE EN SOI ET LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

Même dans un contexte économique s'approchant du « plein emploi », le nombre de personnes exclues durablement du marché de l'emploi reste très élevé. Ce paradoxe s'accompagne de difficultés accrues à mobiliser les demandeurs d'emploi et allocataires du RSA sur des étapes et actions d'insertion ou de formation.

La (re)mobilisation des personnes est indissociable de leur confiance en elles, et en leurs propres capacités et compétences. La participation à des activités culturelles ou sportives, des engagements civiques ou solidaires peuvent être très bénéfiques et faire partie d'actions complémentaires inscrites dans le CER. En effet, l'insertion ou la réinsertion professionnelle passe aussi par une insertion sociale, la plupart des publics ciblés s'éloignant de la vie de la cité en même temps que du monde de l'emploi.

LA DÉMARCHE DE RÉCIPROCITÉ (ENGAGEMENT CITOYEN) SERA AINSI POURSUIVIE ET AMPLIFIÉE.

Différents types d'actions, collectives et individuelles, concourent à cet objectif : les actions de Soutien intensif préalable à l'emploi (SIPE), qui fonctionnent bien, ont vocation à être développées et enrichies, et d'autres types d'actions collectives de remobilisation pourront intégrer l'offre d'insertion départementale (basées sur des supports diversifiés, comme par exemple le sport ou la culture). Les pratiques professionnelles et postures des référents RSA peuvent également être enrichies d'apports formatifs, comme la méthode Micro-Actions Altruistes Créatives (MAAC), qui propose des exercices concrets à mettre en place, dans un objectif de remobilisation et de gain de confiance en soi.

Les Forums territoriaux RSA devront être évalués, par territoire, pour envisager des évolutions éventuelles afin de viser la mobilisation et l'implication du plus grand nombre d'allocataires.

OBJECTIF 7 : DÉPLOYER UNE OFFRE D'INSERTION ÉQUITABLE ET ÉVOLUTIVE, S'APPUYANT SUR LES EXPERTISES LOCALES

Le Département déploie une offre d'insertion clairement centrée sur le retour à l'activité et l'emploi des allocataires du RSA, tout en prenant en compte des situations très différentes. Le précédent PDI-E a permis de clarifier les types d'actions pouvant être financées par le Département, et préciser leurs modalités de mise en œuvre.

L'évaluation du PDI-E 2017-2021 confirme que cette offre, globalement bien répartie, est parfois insuffisamment connue et mobilisée. Elle doit pouvoir s'adapter aux particularités locales, être complémentaire aux offres de services des autres acteurs de l'emploi, et permettre l'émergence d'actions innovantes et de nouveaux partenariats. **Dans la continuité du précédent PDI-E, le Département construira une offre d'insertion pluriannuelle**, qui pourra être ajustée régulièrement pour s'ajuster aux besoins des publics, mais aussi aux offres de services des partenaires (service public de l'emploi, Région notamment) sur le champ de l'insertion professionnelle.

Cette offre d'insertion comprendra également des initiatives locales et des expérimentations, pouvant faire évoluer les cadrages départementaux, en lien avec les Conférences territoriales des solidarités (CTS) qui se réunissent sur les 13 territoires du département, sous la présidence d'un conseiller départemental. Les CTS sont en effet chargées d'impulser et de coordonner au niveau local toutes les initiatives dans le champ des politiques des solidarités et de la jeunesse, en favorisant une vision commune entre élus et en facilitant la mobilisation et le dialogue avec les partenaires locaux.

Enfin, cette offre d'insertion devra être plus lisible et de ce fait mieux appropriée par les référents RSA prescripteurs, et les usagers eux-mêmes. L'appli « NéoInsertion » devrait pouvoir servir de support et être déployé courant 2023, dans la continuité de « NéoGestion » (suivi des parcours des allocataires). NéoInsertion permettra à terme une inscription en ligne vers certaines actions d'insertion, et de fait un développement de l'« auto-prescription » (capacité des usagers à se positionner eux-mêmes sur les actions qui les intéressent).

OBJECTIF 8 : FAVORISER ET SÉCURISER LA REPRISE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

La mobilisation de publics en situation de précarité implique de traiter les contraintes de différentes natures (difficultés non professionnelles), pouvant entraver leur retour à l'emploi. Ces contraintes, parfois nommées « freins périphériques », peuvent être levées en amont, mais aussi grâce à la reprise d'emploi ou d'activité.

IL CONVIENT DONC D'ACCOMPAGNER ET DE SÉCURISER LES PERSONNES, pour les aider à passer d'un statut à un autre, sans faire forcément de la levée de ces « freins » un préalable, mais traiter ces problématiques en même temps que l'accès à l'emploi ou l'activité. Parmi ces contraintes, sont souvent évoquées les difficultés de mobilité géographique.

Le Département souhaite s'inscrire dans une politique de mobilités solidaires et inclusives visant à accompagner les publics les plus vulnérables, en lien avec les autorités organisatrices de mobilité (AOM) responsables de l'offre de transport sur les territoires.

Les problématiques de santé physique et mentale doivent être intégrées par les référents RSA dans le cadre de leur accompagnement, en construisant si possible un parcours d'insertion compatible avec les difficultés exprimées, et objectivées (accompagnement vers le soin). Pour cela, les référents RSA pourront s'appuyer sur des collaborations renforcées avec les acteurs de la santé et du handicap.

La question de l'accès aux savoirs numériques de base doit être prise en compte dans le PDI-E. La crise sanitaire a en effet accéléré la digitalisation de la société, et l'« illettrisme » peut être un handicap très important dans l'accès aux droits en général, et bien sûr l'accès à l'emploi.

Les contraintes familiales, et notamment de garde d'enfants, doivent également être abordées, sur les volets de l'accès à l'offre de garde, mais aussi l'accompagnement des parents. Des expériences intéressantes seront soutenues par le Département, comme le développement de crèches AVIP (à vocation d'insertion professionnelle), ou de modes de gardes alternatifs.

Pour toutes ces problématiques, une approche transversale des différentes politiques publiques concernées sera nécessaire, en interne au Département, mais aussi avec l'Etat et les autres collectivités locales concernées, notamment dans le cadre de partenariats renforcés avec les EPCI.

Enfin, pour favoriser la reprise d'emploi ou d'activité, le Département entend faire évoluer son dispositif d'aides financières individuelles ponctuelles aux allocataires du RSA s'engageant dans une formation, un emploi ou une action d'insertion, pour le rendre plus souple et réactif.



AXE 3 : ASSURER LE JUSTE DROIT

Le Département de l'Isère finance l'allocation RSA, avec les principes suivants :

- garantir une gestion rigoureuse de ces fonds publics, et lutter contre la fraude
- garantir le juste droit à chacun
- assurer une égalité de traitement des allocataires sur l'ensemble du territoire départemental

Il entend ainsi renforcer la légitimité de l'attribution de l'allocation, et optimiser la gestion des fonds publics engagés.

Le Département s'est ainsi doté, depuis 2017, d'une équipe de contrôle interne, intervenant en complémentarité des organismes payeurs (CAF et MSA) sur des cibles définies. Ces contrôles de situation sont assurés en lien avec les directions territoriales du Département, qui signalent certaines situations, et organisent des équipes pluridisciplinaires traitant des réorientations et des procédures de sanction.

OBJECTIF 9 : FAVORISER LA CONNAISSANCE DU DISPOSITIF RSA

Solliciter le RSA est une démarche potentiellement difficile à engager pour une personne confrontée à la rupture de ses ressources. Par ailleurs, le mode de calcul du RSA peut s'avérer complexe selon les situations, et freiner l'accès aux droits, voire contribuer au non-recours, estimé à environ 30% de la population cible.

Une grande partie des personnes entrant dans le dispositif RSA sont déjà fragilisées, et même déjà connues. La prévention passe d'abord par le repérage et l'information des personnes vulnérables, en les accompagnant si nécessaire pour l'ouverture de leurs droits. Elle passe également par la connaissance des droits et devoirs, indispensable au maintien du droit RSA.

IL EST DONC IMPORTANT DE DÉVELOPPER LES ACTIONS PERMETTANT D'« ALLER-VERS » LES PUBLICS (NOTAMMENT CEUX QUALIFIÉS D'« INVISIBLES ») POUR FAVORISER LEUR ACCÈS AUX DROITS.

Il s'agit de créer et diffuser des outils de communication accessibles favorisant la compréhension du dispositif ainsi que le respect des règles (notamment l'actualisation de leur situation, la déclaration des ressources...). Les différents professionnels contribuant au dispositif RSA doivent également être régulièrement informés et formés sur la réglementation RSA, pour être en capacité de sensibiliser et d'informer les usagers, notamment dans le cadre des Pôles d'accès aux droits (PAD) en cours de mise en place au sein des directions territoriales du Département.

OBJECTIF 10 : PRÉVENIR LES INDUS ET LUTTER CONTRE LA FRAUDE

En raison du calcul trimestriel, même avec le principe des « droits figés », l'évolution du montant du RSA perçu mensuellement est souvent peu compréhensible pour les allocataires du RSA. Ils peuvent avoir du mal à se projeter, et commettre un certain nombre d'erreurs ou d'omissions dans leurs déclarations de ressources trimestrielles. Même si elles sont souvent involontaires, ces erreurs peuvent entraîner des indus (trop perçus de la part des allocataires), qui seront réclamés ultérieurement.

Par ailleurs, il est essentiel de continuer à lutter contre la fraude. Elle représente 2 % des dossiers contrôlés par le Département en 2019. Pour cela le Département poursuivra son travail d'articulation avec la CAF qui assure un nombre conséquent de contrôles (1238 contrôles sur place en 2021).

Le plan de contrôle départemental sera ainsi poursuivi et ajusté régulièrement, afin d'assurer la correction des erreurs de déclaration, mais aussi de les prévenir.

Le Département continuera à participer activement au Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) conduit par l'Etat. Il poursuivra par ailleurs ses efforts pour améliorer le taux de recouvrement des indus transférés, en lien avec la paierie départementale.

22

OBJECTIF 11 : ASSURER UNE GESTION RIGOUREUSE DE L'ALLOCATION RSA, DANS UN ESPRIT DE JUSTICE SOCIALE

Le Département de l'Isère, et par délégation les organismes payeurs (CAF et MSA) appliquent strictement le cadre législatif et réglementaire national. Le règlement technique départemental de l'allocation RSA précise un certain nombre de dispositions qui nécessitent soit une appréciation du Président du Conseil départemental (ouverture de droits dérogatoires notamment), soit des précisions quant aux modalités d'application de ces dispositions.

Le Département s'engage à actualiser régulièrement ce règlement technique, et ajuster ses pratiques au cadre réglementaire et juridique. Le traitement des recours gracieux et contentieux continuera à être assuré avec une lecture globale de la situation de la personne. Enfin, le Département souhaite se doter d'outils permettant d'améliorer et de sécuriser la procédure de traitement des échanges avec la CAF, dans l'objectif de diminuer les délais pour les usagers.

AXE 4 : SOUTENIR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES RÉFÉRENTS ET LES MODES DE FAIRE TRANSVERSAUX

Les ambitions du PDI-E seront portées par tous les professionnels contribuant à la politique d'insertion départementale. Le Département accompagnera l'évolution de leurs pratiques professionnelles, vers une approche globale des situations des personnes en les plaçant au cœur de leur action et en leur donnant un rôle de premier plan dans leur parcours.

Il s'agit aussi de favoriser une démarche de prévention, davantage en coordination et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, en s'appropriant les approches collectives et en intégrant les mutations générées par l'entrée du numérique dans l'exercice professionnel.

Il s'agit enfin de viser à une culture commune et à une complémentarité dans les interventions, croisant l'accompagnement social et l'insertion professionnelle.

Le Département de l'Isère entend ainsi approfondir les démarches d'« aller-vers » et de « réciprocité », visant l'accès aux droits et le développement du pouvoir d'agir, et s'appuyant sur des modalités de travail qui s'inscrivent pleinement dans le travail social.

L'informatisation de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires viendra soutenir les référents et autres professionnels en charge du dispositif RSA, dans l'objectif de mobiliser et de dynamiser les parcours.

OBJECTIF 12 : APPROFONDIR LA DÉMARCHE DE RÉCIPROCITÉ, COMME LEVIER DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

L'assemblée départementale a adopté en mars 2016 un « Plan citoyenneté » qui prévoyait notamment la mise en œuvre d'une démarche de réciprocité pour les usagers du Département.

L'ENGAGEMENT CITOYEN EST UN LEVIER IMPORTANT DU TRAVAIL SOCIAL :

en donnant la parole et une place à ceux qui se sentent souvent peu considérés, leur mobilisation sera facilitée. Un certain nombre d'actions expérimentales ont ainsi été conduites entre 2016 et 2022. Elles ont permis d'aboutir à la formalisation d'un « référentiel pour une démarche de réciprocité », qui rassemble des outils, points de repères et bonnes pratiques.

La démarche de réciprocité a été appliquée à la politique d'insertion départementale, avec le principe de consentement : le référent accompagne l'allocataire pour qu'il identifie et décide lui-même des actions citoyennes conformes à ses appétences et utiles à son parcours. En effet, participer activement à la vie sociale aide à sortir de l'isolement, à repérer et consolider ses compétences et en développer de nouvelles.

Cette démarche est présentée et proposée à tous les allocataires du RSA isérois, qui peuvent formaliser leurs engagements dans le Contrat d'engagements réciproques (CER). Elle peut prendre la forme de bénévolat au sein des associations iséroises, notamment grâce à la plateforme **iserebenevolat.fr**, mais aussi d'actions collectives dans le cadre des forums RSA, ou de toute autre initiative solidaire et citoyenne.

23

Des méthodes d'accompagnement nouvelles, basées sur la psychologie positive (identifier les forces de la personne et s'appuyer dessus) continueront être déployées : Micro-actions altruistes créatives (MAAC LAB), Développement du pouvoir d'agir (DPA...). Les référents RSA seront sensibilisés et formés dans le cadre de l'animation départementale portée par la direction des solidarités du Département.

Certaines de ces évolutions de pratiques ont été inscrites dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (contractualisation pluriannuelle entre le Département et l'Etat). En effet, l'engagement de chacun, dans l'égalité et le respect mutuel, permet de faire émerger des potentiels, et d'avancer vers une citoyenneté réelle : devenir ensemble pleinement citoyen, c'est aussi lutter contre la pauvreté.

OBJECTIF 13 : DÉVELOPPER LES ACTIONS ET POSTURES PROFESSIONNELLES PERMETTANT D'« ALLER VERS » LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ D'INSERTION

Dans un contexte de complexité administrative, de digitalisation des services publics, de disparition de certaines permanences de proximité, le phénomène de non-recours aux droits est de plus en plus prégnant. La crise sanitaire a encore accéléré ces tendances, en venant questionner le sens du travail social. Un des leviers est d'agir en prévention, c'est-à-dire repérer et prévenir – en « allant vers » les publics - plutôt que de « réparer ». L'objectif est bien d'intervenir le plus en amont possible, avant que les difficultés ne soient installées.

L'aller-vers se pratique de différentes manières mais reste avant tout une philosophie d'action : le déplacement hors-les-murs, vers la personne et les lieux fréquentés, et l'ouverture vers autrui, afin de se rendre accessible et faciliter le dialogue. Elle s'appuie aussi sur les acteurs de proximité.

Les deux démarches de réciprocité et d'aller-vers sont proches et complémentaires, permettant à l'usager de retrouver de l'accès aux droits, du pouvoir d'agir.

LA DÉMARCHE DE RÉCIPROCITÉ se retrouve aussi dans les valeurs de l'aller-vers : la libre adhésion, le respect de la temporalité de chacun et des différents projets de vie, et l'acceptation de la volonté de non-demande.

LA DÉMARCHE D'ALLER-VERS doit être intégrée à l'ensemble du PDI-E, et sera particulièrement recherchée à travers les différents appels à projets. Elle est déjà mise en œuvre de différentes manières :

- La construction et la diffusion d'outils de communication adaptés (fiches pratiques RSA, brochures, vidéos...)
- La prospection d'entreprises – Exemple de l'expérimentation « Emploi d'abord »
- Le repérage et la mobilisation de publics éloignés durablement de l'emploi – Exemple des démarches Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
- La communication ciblée sur certains publics, pour proposer des actions - Exemple du partenariat avec l'Université Grenoble Alpes pour accompagner des reprises d'études supérieures pour des allocataires du RSA
- La rencontre d'allocataires du RSA dans le cadre des contrôles de situation, permettant de prévenir des indus, mais aussi parfois de signaler des situations sociales très dégradées.

Ces pratiques d'aller-vers doivent encore progresser, et permettre de toucher de nouveaux publics, notamment dans les territoires ruraux et de montagne. Il est important aussi que le Département s'appuie sur les acteurs associatifs pour favoriser l'information de premier niveau et un travail sera mené en ce sens.

OBJECTIF 14 : DYNAMISER LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT, GRÂCE À L'INFORMATISATION DU SUIVI DES PARCOURS DES ALLOCATAIRES DU RSA

L'amélioration de l'information des allocataires, et donc leur mobilisation, seront facilitées par le déploiement de l'outil informatique NéoGestion. Ce logiciel permettra en effet d'automatiser un certain nombre d'étapes, en récupérant quotidiennement les flux informatiques provenant de la CAF. L'orientation et le démarrage de l'accompagnement des allocataires seront accélérés, facilitant la mobilisation des allocataires.

Cet outil va ainsi venir soutenir le travail des différents professionnels en charge du dispositif RSA (référents, gestionnaires, secrétaires médico-sociales, cadres...) tout en modifiant leurs pratiques : les modalités de contact avec les allocataires seront modernisées (mail / SMS). Les étapes de parcours seront formalisées et enregistrées sur NéoGestion, de même que le Contrat d'engagement réciproque (CER). Ces données pourront ainsi être partagées avec d'autres professionnels (y compris extérieurs au Département), dans l'objectif de faciliter l'accompagnement des allocataires, et des différentes étapes de parcours.

Dans une deuxième phase de déploiement, l'outil NéoGestion sera doté d'espaces dédiés aux usagers, qui pourront y consulter les principales informations liées à leur parcours RSA (CER, dates de rendez-vous...).

Des fonctionnalités complémentaires (NéoInsertion) rendront plus lisible et géolocalisée l'offre d'insertion départementale, dont l'accès sera facilité (descriptif des actions, inscription en ligne...). Ces nouveaux outils permettront ainsi aux référents d'accompagner les allocataires du RSA vers plus d'autonomie, afin qu'ils soient pleinement acteurs de leurs parcours.

3 GOUVERNANCE, PILOTAGE ET ANIMATION LA POLITIQUE D'INSERTION DÉPARTEMENTALE

3.1. PILOTAGE GLOBAL ET CADRE PARTENARIAL

Le Département est chef de file des politiques d'insertion et d'action sociale. À ce titre, il organise et met en œuvre le programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDI-E) pluriannuel qui définit les axes et objectifs de la politique d'insertion départementale, planifie les actions correspondantes et les moyens nécessaires.

L'offre d'insertion est ajustée chaque année, et fait l'objet d'un pilotage politique départemental sous la responsabilité du Vice-président du Département de l'Isère chargé de l'action sociale, de l'insertion et du logement.

L'animation locale de la politique d'insertion départementale, comme des autres politiques sociales conduites par le Département, est assurée au niveau local dans le cadre des

CONFÉRENCES TERRITORIALES DES SOLIDARITÉS

(CTS). Ces instances sont organisées dans chaque territoire du Département, sous la présidence d'un conseiller départemental, et réunissent les élus locaux, ainsi que les représentants de la CAF et MSA. Des acteurs locaux peuvent y être conviés en fonction des sujets traités.



Les CTS ont quatre objectifs principaux :

- Partager au niveau du département une approche globale et transversale des politiques sociales, sportives et socio-éducatives, en favorisant le dialogue avec les élus locaux et les partenaires ;
- Mieux expliciter les politiques du Département à ses partenaires ;
- Travailler à des pistes de mutualisation des moyens et outils disponibles ;
- Se projeter ensemble pour mieux impulser et coordonner, au niveau local, les initiatives dans les domaines du social, du médico-social, de la jeunesse et du sport ; et mener une réflexion commune sur un certain nombre de politiques publiques afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

Les CTS s'appuient sur des groupes de travail thématiques (traitant notamment des domaines de l'insertion et de l'action sociale), ouverts aux partenaires locaux, pour décliner les orientations politiques, faire remonter des diagnostics ou des propositions d'actions, dans le respect des orientations définies au niveau départemental.

De même, la politique départementale d'insertion repose sur un cadre partenarial dense et solide, permettant la mutualisation des moyens, la complémentarité des compétences et la synergie des acteurs au service des plus vulnérables. En effet, la prise en compte des besoins d'insertion de chacun dans leur globalité relève de divers champs (social, socioprofessionnel, professionnel), diverses problématiques (santé, logement, mobilité, formation, accès aux droits, maîtrise du français...) et nécessite la mobilisation d'acteurs multiples.

Ce partenariat s'appuie notamment sur différentes conventions-cadres entre le Département et ses partenaires principaux :

L'ETAT :

- o Convention annuelle d'objectifs et de moyens – CAOM (financement des contrats aidés)
- o Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi – CALPAE (stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté)
- o Conventions liées à la mobilisation du Fonds social européen (Accord de partenariat Etat et CD38, Protocole local d'intervention du FSE Etat CD38, EPCI)

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ISÈRE (CAF) :

- o Convention de gestion du RSA

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DES ALPES DU NORD (MSA) :

- o Convention de gestion du RSA

PÔLE EMPLOI

- o Convention de partenariat (chargé de mission emploi insertion)
- o Convention complémentaire d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles (accompagnement global)
- o Convention relative à l'échange de données à caractère personnel (accompagnement global)
- o Convention portant mise à disposition mensuelle de listes d'allocataires du RSA demandeurs d'emploi
- o Convention d'adhésion à l'outil OUIFORM (prescription de formations)
- o Convention d'application portant mise à disposition d'OPUS (offres d'emploi)
- o Convention d'accès au Dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE)

LES CHAMBRES CONSULAIRES :

- o Conventions de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, la Chambre de commerce et d'industrie du Nord Isère, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Le Département est par ailleurs partenaire de certaines intercommunalités, dans le cadre des **Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)**, dispositifs partenariaux proposant un accompagnement individualisé et renforcé des publics en difficulté d'insertion professionnelle. 3 494 allocataires du RSA accompagnés dans le cadre des PLIE (+ plan Inclusion EBER), soit 11,5 % des allocataires isérois. Les PLIE constituent également un outil de coordination et de mise en œuvre des politiques, décidées à une échelle locale, en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Le Département a ainsi signé les protocoles d'accord des PLIE mis en place sur les territoires :

- de la Communauté d'agglomération Porte de Isère (CAPI)
- de la Communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération
- du Bassin grenoblois (Grenoble-Alpes Métropole, Communauté de communes Le Grésivaudan, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, Communauté de communes Cœur de Chartreuse)

Le Département coopère également avec la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) dans le cadre du Plan d'inclusion active des personnes éloignées de l'emploi.

Ces différents partenariats se traduisent concrètement par :

- des financements croisés,
- des actions communes,
- la mise à disposition ou la mutualisation de moyens,
- la participation à des instances stratégiques et techniques communes,
- l'échange de données informatiques et statistiques...

Pour la mise en œuvre de sa politique d'insertion, le Département s'appuie également sur un nombre important de partenaires et prestataires publics, associatifs et privés mettant en place différents types d'actions d'accompagnement, de médiation, de remobilisation... : structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), centres communaux d'action sociale (CCAS), organismes de formation professionnelle, universités, entreprises de travail temporaire, fondations... Ces partenariats se formalisent par des conventions pluriannuelles, à la suite d'appels à projets, ou de marchés publics.

3.2. PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL

Comme le souligne la Cour des comptes dans son rapport de janvier 2022 portant sur le bilan du dispositif RSA au niveau national, la complexité du cadre institutionnel – résultat d'une décentralisation incomplète – entraîne une dispersion des rôles (financement, instruction des demandes, accompagnement...) et une juxtaposition de plusieurs guichets, difficilement lisibles pour les usagers, ainsi que pour les employeurs et les professionnels de l'insertion eux-mêmes. Elle recommande ainsi que la coordination des différents acteurs soit renforcée, sous l'autorité des Départements.

Le Département de l'Isère souhaite s'inscrire dans cette perspective, en proposant à ses partenaires des instances de pilotage permettant de renforcer leur coopération à différents niveaux.

Au niveau départemental, le Conseil départemental d'insertion vers l'emploi (CDI-E), instance stratégique partenariale, se réunira a minima une fois par an, sous la présidence du Département en format :

- **Comité de pilotage**, associant l'Etat (DDETS), Pôle emploi (Direction départementale), élus des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contribuant à la politique d'insertion par le biais des PLIE
- **Comité emploi formation insertion**, associant les représentants du monde économique (clubs ou réseaux d'entreprises, branches professionnelles, syndicats patronaux, consulaires) et des organismes de formation
- **Réunion plénière**, associant l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion, les partenaires économiques et sociaux...

Les porteurs d'actions continueront par ailleurs à être réunis par la direction des solidarités du Département, une fois par an, à l'occasion de comités de pilotage thématiques permettant de consolider un bilan départemental de l'offre d'insertion, et proposer des réajustements si nécessaire.

Les partenaires principaux du Département seront rencontrés régulièrement sous la forme de réunions bilatérales (Pôle emploi, DDETS, CAF...) et un temps d'échanges annuel est prévu avec l'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Au niveau territorial, les **Conférences territoriales des solidarités (CTS)** poursuivront leurs travaux, et la mise en place des groupes de travail thématiques « insertion » permettra une meilleure connaissance et mobilisation de l'offre d'insertion départementale au niveau territorial, et l'émergence d'initiatives locales complémentaires au droit commun.

Les directions territoriales du Département assureront l'animation territoriale de l'offre d'insertion, et faciliteront les liens entre les référents uniques RSA, prescripteurs, et les porteurs d'actions au niveau local. Cette animation sera assurée dans le cadre de comités de suivi des actions, ou d'autres types de rencontres (comités de pilotages, réunions d'équipes, réunions thématiques, visites de structures, forum des actions d'insertion...).

LES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

(EP) continueront à être réunies sous la responsabilité du conseiller départemental président de la CTS, pour étudier des dossiers individuels et conseiller le cas échéant des sanctions (réductions / suspensions) ou réorientations. Ces instances partenariales peuvent également être l'occasion d'échanger tout type d'informations utiles au bon fonctionnement des dispositifs emploi / insertion sur le territoire.

Dans un contexte de fortes tensions sur le marché de l'emploi, le Département cherchera à **RENFORCER SES LIENS AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE** en incitant les employeurs isérois à contribuer pleinement à la politique d'insertion, tout en répondant à leurs besoins de recrutement. Il proposera ainsi des cadres de coopération avec des branches professionnelles, organisations patronales et club d'entreprises, se traduisant par des engagements et actions concrètes (actions de formations, accueil d'allocataires du RSA en immersion, présentation des métiers...).

L'APPUI SUR LES COMPÉTENCES DES EPCI

pourra également être précieux pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans de bonnes conditions (mobilité, garde d'enfants et développement économique). Le Département prendra par ailleurs toute sa place dans les PLIE pilotés par certains EPCI, en contribuant activement aux instances techniques et stratégiques.

L'ACCÈS À DES FORMATIONS EN COHÉRENCE AVEC LES PERSPECTIVES D'EMPLOI ET LES BESOINS DES RECRUTEURS du territoire représente également un enjeu majeur pour le retour à l'emploi des publics en parcours d'insertion. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage doit être un partenaire du Département dans la mise en œuvre du PDI-E, et des coopérations plus opérationnelles seront recherchées. Le Département pourra aussi s'appuyer sur des dynamiques locales, besoins spécifiques ou acteurs de la formation pour cibler des actions à mettre en place en matière de formation.

Le Département de l'Isère s'inscrira dans le cadre des réflexions et consultations conduites au niveau national, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et du projet de loi sur la « réforme du travail » que souhaite proposer le gouvernement. Ce texte pourrait en effet avoir des incidences importantes sur le dispositif RSA, mais aussi sur les modalités de gouvernance des politiques de l'emploi, de l'insertion et de la formation au niveau du territoire.

3.3. ÉVALUATION DU PDI-E

Le PDI-E 2017-2021 intégrait de nouvelles orientations stratégiques fortes dont il s'agissait de mesurer l'efficacité et la pertinence : à ce titre, il a fait l'objet d'un suivi évaluatif continu dans le cadre du comité d'évaluation des politiques publiques départementales.

Ainsi, ont été plus particulièrement étudiées :

- les pratiques d'accompagnement et de mobilisation des allocataires du RSA
- l'analyse des pratiques d'« aller-vers »
- l'évaluation du PLIE du Bassin grenoblois
- les trajectoires types des allocataires du RSA isérois (en partenariat avec la Mission régionale d'information sur l'exclusion MRIE)
- l'expérimentation « Emploi d'abord ».

Par ailleurs, la fiabilisation des données de bilans fournis par les porteurs d'action a été l'un des axes de travail majeurs, pour pouvoir évaluer l'impact de l'accompagnement et des actions de l'offre d'insertion. Néanmoins, l'absence d'outil homogène et informatisé adapté a rendu complexe l'exercice, d'où la mise en place à venir de la plateforme « NéoGestion » qui permettra de disposer d'indicateurs plus précis.

Enfin, comme indiqué précédemment, une évaluation conclusive du PDI-E a été conduite avec l'appui du **Cabinet Itinere conseil** entre décembre 2021 et juin 2022, permettant de croiser les regards et de dégager des enjeux et préconisations pour le futur PDI-E.

Le prochain PDI-E 2023-2027 fera lui aussi l'objet d'une évaluation continue afin d'apprécier la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre, ainsi que de proposer le cas échéant des mesures correctives ou des adaptations en cas d'évolution du contexte local ou national.

Cette démarche d'évaluation se déclinera à travers plusieurs axes :

- **une analyse des bilans annuels des actions, combinée au suivi des parcours d'insertion des allocataires grâce à l'outil informatique partagé** (Néogestion et Néoinsertion) : il s'agira de mesurer plus précisément l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du PDI-E, et notamment des dispositifs de retour à l'emploi. Cette évaluation au long cours permettra également d'ajuster certaines actions (volume, couverture géographique, modalités, etc.).
- **un questionnement évaluatif portant sur des enjeux identifiés tels que la connaissance des publics** et en particulier ceux en grande difficulté (parcours bloqués, seniors, lien handicap/insertion), le non-recours, la mobilisation des publics, l'articulation et la cohérence des dispositifs mis en œuvre par les différents acteurs de l'insertion, la mobilisation du monde économique, etc.
- **une évaluation des expérimentations conduites dans l'objectif de mesurer leur pertinence et efficacité** avant d'envisager un possible essaimage (ex : Emploi d'abord, Brigades environnementales de l'Isère, etc.)

PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL
D'INSERTION
VERS L'EMPLOI
PDI-E
2023/2027

